République FrançaiseDépartement de la Moselle **Mairie de**

Mairie de HULTEHOUSE



Conseillers en fonction: 11 Conseillers présents: 10 Conseillers votants: 11

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 21 Mai 2021 à 19 h 30

Convocation adressée le 17.05.2021

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

<u>Etaient présents</u>: BAILLY Eric, HERTSCHUH Philippe, Myriam ZIMMERMANN, BUCHY Vincent, DEHLINGER Béatrice, WALCH Marc, Christian VATRY, MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle

Absente excusée :DREYER Nadine qui a donné procuration à HERTSCHUH Philippe.

ORDRE DU JOUR:

AFFAIRES FINANCIERES

- Adoption nouvelle Nomenclature comptable M 57 au 01/01/2022
- Décisions modificatives :

Remboursement emprunts délibération à modifier

Ammortissement Service Eau

Résultats Service Photovoltaique

Sortie inventaire valeur terrains Maison des Soeurs

AFFAIRES FONCIERES:

Cession GENTY pour mise en place transfo Rue des Fontaines

AFFAIRES SCOLAIRES:

Adoption Convention RPI

TRAVAUX:

Prochaine réunion de la commission travaux courant Juin pour la Rue des Fontaines

Divers et communications:

Mise en place de l'application mobile Panneau Pocket

29/2021	Adoption Nomenclature M57
30/2021	Remboursements Emprunts
31/2021	Décision modificative 1/2021 Budget Eau
32/2021	Décision modificative 1/2021 Budget Photovoltaique
33/2021	Décision modificative 1/2021 Budget Principal
34/2021	Décision modificative 2/2021 Budget Principal
35/2021	Cession GENTY
36/2021	Adoption Convention RPI

Point 1: Adoption Nomenclature M 57

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} Janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature ;

Vu l'avis favorable du comptable public ;

Considérant que la Commune de HULTEHOUSE s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2022 ;

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local ;

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} Janvier 2015 dans le cadre de la création des Métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales et y compris les plus petites Communes ;

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions ;

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires soit :

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que le passage à la M57 oblige également la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier ;

Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera au budget M14 de la Commune de HULTEHOUSE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- * Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de HULTEHOUSE
- * Autorise Monsieur le Maire à :
- procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement
- Engager des dépenses imprévues dans la limite de 2% de la section d'investissement
- * Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- *S'engagera à adopter le règlement budgétaire et financier au plus tard lors du renouvellement de l'assemblée délibérante, soit en 2026 en l'état actuel.

Adopté à l'unanimité.

Point 2: Remboursements Emprunts

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les modalités de remboursement des emprunts suivants :

AMENAGEMENT RUE DE LA COTE :

Remboursement au 31/06/2021:

Capital 91416.80 € Indemnités 15984.70 €

PRESBYTERE:

Remboursement au 30/04/2021:

Capital 28928.79 € Indemnités 2263.98 €

VESTIAIRES:

Remboursement au 01/08/2021:

Capital 37532.47 € Indemnités 9941.68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à procéder au remboursement de ces emprunts.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal de la commune de Hultehouse.

Point 3: Décisions modificatives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les modifications budgétaires suivantes :

Décision modificative 1/2021

BUDGET SERVICE EAU : concerne les amortissements qui ont été sous évalués au moment du budget

Dépenses de fonctionnement 6811-042 + 715

023 - 715

Recettes d'investissement

021 - 715

28158-040 + 715

Décision modificative 1/2021

BUDGET SERVICE PHOTOVOLTAIQUE concerne les résultats N-1 qui ont été arrondis

Recettes d'Investissement

001 + 0.13

Recettes de Fonctionnement

002 +0.62 701 -0.62

Décision modificative 1/2021

BUDGET PRINCIPAL concerne l'acquisition du Columbarium

Dépenses d'Investissement 2315 - 4000

21316 + 4000

Décision modificative 2/2021

Sortie inventaire valeur terrains Maison des Sœurs il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

2111-041 + 166871 €

Recettes

21318-041 +166871 €

Adopté à l'unanimité

Point 4: Cession GENTY Transfo Rue des Fontaines

Vu la mise en place du nouveau transformateur suite aux travaux d'aménagement de la Rue des Fontaines

Vu l'implantation sur une emprise communale qui jouxte la propriété de M et Mme GENTY François Vu la nécessité de compléter l'emprise par 0.05 ares appartenant à M et Mme GENTY François Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à procéder à cette acquisition sous forme d'acte de vente administratif à l'euro symbolique
- Mme DREYER Nadine représentera à cet effet la commune de Hultehouse.

Adopté à l'unanimité.

Point 5: Adoption Convention RPI

Monsieur le maire donne lecture de la Nouvelle Convention du RPI suite à l'intégration de la Commune de Lutzelbourg qui prendra effet au 1 Septembre 2021

Il s'agit par cette convention d'assurer la gestion du RPI Lutzelbourg Garrebourg Hultehouse par :

- La répartition des classes
- Les biens immobiliers et mobiliers
- Le personnel
- Le transport
- Les dépenses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la dite convention (ci-jointe).

Adopté à l'unanimité.

Point 6: Travaux

Prochaine réunion de la commission travaux courant Juin pour la gestion des travaux de la Rue des Fontaines : l'assainissement devrait débuter en Juin et l'enfouissement des réseaux cet été.

Les travaux pour la toiture du gîte devrait débuter en Juin également.

La réception de la nouvelle tondeuse aura lieu Mardi 24 Mai.

Maison des Sœurs : CLA Architecture est entrain de réaliser l'étude géothermique.

Point 7: Divers et communications

Mise en place de l'application mobile Panneau Pocket

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'application mobile Panneau Pocket qui est une application simple à utiliser et qui ne nécessite pas d'installation de logiciel et aucune maintenance . Elle permettra de faire circuler l'information rapidement auprès des habitants et favorisera le lien social.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place l'application mobile Panneau Pocket pour un tarif annuel de 180 €.

Intervention de Mme Giselle HEINRICH

Elle fait part au conseil municipal du manque d'informations du site communal, beaucoup d'éléments ne sont pas à jour, elle transmettra à la secrétaire de mairie un état des choses à rectifier.

Il conviendrait également de changer la maquette car le site n'est pas très attrayant.

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

MOUTON Philippe	
DREYER Nadine	ABSENTE
BAILLY Eric	
HERTSCHUH Philippe	
ZIMMERMANN Myriam	
BUCHY Vincent	
DEHLINGER Béatrice	
WALCH Marc	
VATRY Christian	
MANSER Stéphane	
HEINRICH Giselle	